

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AVRIL 2026

Etaient présents : MURACCIOLI Pascal - BASSI Marie-Joséphine - CINQUINI Antoine - GOMEZ Marie-Claude - RONDINAUD Jacky – LEMASSON POLI Loïc - LAPARRA Francesca - QUILICI-COT Pierrette – GHIPPONI Mathieu - SUSINI Philippe- LUCCHINI Victoria POLI Valérie - COLOMBANI Jessica

Etaient absents avec procuration : VACCA Serge

Etaient absents :

Secrétaire de séance : GOMEZ Marie-Claude

Monsieur le Maire, ouvre la séance du Conseil Municipal, à 17 heures 00 minutes, Madame GOMEZ Marie-Claude fait la lecture du précédent compte rendu et Madame GOMEZ est nommée secrétaire de séance par l'assemblée.

Monsieur Gilles Blanchard, Directeur Urbain de la Protection Civile de la Commune présente à l'ensemble des Conseillers le bilan des actions réalisées durant l'année 2025.

Les délibérations suivantes sont présentées et débattues :

- Délibération 22/2026

Le Conseil Municipal en séance, le maire propose à l'assemblée de voter les trois taxes et propose les taux suivants :

✓ Taxe Foncière Non Bâti	32,43 %
✓ Taxe Foncière Bâti	22.15 %
✓ Taxe Habitation	12.90 %

Cette délibération est votée à l'unanimité.

- Délibération 23/2026

Il est procédé à l'élection du président de séance pour l'examen des comptes financiers uniques de l'année 2025, Monsieur le Maire se retire au moment du vote.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide d'élire le président de séance, Antoine CINQUINI, 1^{er} Adjoint.

Cette délibération est votée à l'unanimité des présents

- Délibération 24/2026 et 25/2026: Comptes Financiers Uniques

Monsieur le Maire quitte la séance, Monsieur le premier Adjoint prend la parole.

Le Compte Financier Unique (CFU) du Budget du Port de plaisance montre un résultat pour l'exercice écoulé de :

Investissement :

- Recettes : 2 823 395,52 €
- Dépenses : 2 571 878,99 €
- Excédent Investissement : 251 516,53 €

Fonctionnement :

- Recettes : 1 401 727,97 €
- Dépenses : 759 771,65 €
- Excédent Fonctionnement : 641 956,32 €

Le compte CFU du Budget de la Commune montre un résultat pour l'exercice écoulé de :

Fonctionnement :

- Recettes : 3 057 081,33 €
- Dépenses : 2 522 658,27 €
- Excédent Investissement : 534 423,06 €

Investissement :

- Recettes : 1 754 113,03 €
- Dépenses : 1 557 609,67 €
- Excédent Fonctionnement : 196 503,36 €

Ces délibérations sont votées à l'unanimité des présents.

- Délibération 26/2026 et 27/2026 : Affectation du Résultat Port et Commune

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée les résultats du Port.

Pour le Port l'affectation est à hauteur de **528 879,10 €**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée les résultats de la Commune.

Pour la Commune l'affectation est à hauteur de **179 959,88 €**

Ces délibérations sont votées à l'unanimité.

- Délibération 28/2026 et 29/2026 : Budgets Primitifs

M. le Maire présente à l'assemblée le budget primitif de l'année 2026 pour le Port de Plaisance dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante:

Investissement :	Dépenses : 1 550 708,52€ ;	Recettes : 1 550 708,52 €
Fonctionnement:	Dépenses : 2 127 397,80 € ;	Recettes : 2 127 397,80 €

M. le Maire présente à l'assemblée le budget primitif de l'année 2026 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

Investissement :	Dépenses : 1 691 654,37 € ;	Recettes : 1 691 654,37 €
Fonctionnement :	Dépenses: 4 758 849,15 € ;	Recettes : 4 758 849,15 €

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de M. le maire et délibéré : **APPROUVE** le budget primitif de la Commune pour l'année 2026.

Ces délibérations sont votées à l'unanimité.

Délibération 30/2026

Madame BASSI quitte le Conseil et ne prend pas part au vote de la délibération.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la nécessité de passer une convention pluriannuelle d'objectifs avec l'"*Association des Parents d'Elèves de l'école de Solenzara*" dont l'objet social consiste en la gestion de la cantine de l'école de Solenzara.

La prise en charge en effet par la municipalité d'une partie des charges de personnel induites par la mise à disposition par l'Association, dans le cadre d'un projet d'intérêt général, d'une employée administrative polyvalente, qui s'ajoute désormais à la participation habituelle aux frais de gestion de la cantine par la collectivité, **implique un dépassement du plafond de subvention de 23.000 € annuels d'aides publiques, au-delà duquel il est indispensable de passer une convention pluriannuelle d'objectifs, avec ladite Association.**

Cette délibération est votée à l'unanimité des présents.

- Délibération 31/2026

Monsieur le Maire expose la nécessité de créer à compter du **1^{er} juillet 2026** d'un emploi de **Maître de Port contractuel** relevant de la catégorie hiérarchique **A** à temps complet pour exercer les missions ou fonctions suivantes :

- Gestion administrative du Port de Plaisance,
- Gestion technique du Port de Plaisance,
- Gestion comptable du Port de Plaisance,

- Cet emploi sera occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée de **3 ans** compte tenu **1^{er} juillet 2026**.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

- Délibération 32/2026

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de prévoir un plan de financement pour le désenclavement de la route de Sari/Togna sur le rond-point de Bavella RT10/D268 et la sécurisation de la traverse de Solenzara dans le cadre des aides des amendes de police (estimatif joint), qui pourrait être :

Montant de l'opération Hors-taxe : 80 000,00 euros

CDC : 80% 64 000,00 euros

Commune : 20 % 16 000,00 euros

Cette délibération est votée à l'unanimité.

Questions diverses

Les forains ont réitéré leur demande d'emplacement pour la saison estivale 2026, le Conseil Municipal donne son accord.

Monsieur Cinquini indique que certains véhicules sont en fin de vie, Monsieur le Maire pense qu'il faudrait envisager des locations.

Madame QUILICI-COT propose que la Mairie soit fermée les après midi des 24 décembre et 31 décembre, Monsieur le Maire ne se prononce pas et souhaite y réfléchir.

Madame QUILICI-COT souhaite que l'école de Solenzara soit nommée Noëlle Vincensini, Monsieur le Maire propose de mettre au vote cette décision lors du prochain Conseil Municipal.

Le Maire clos la séance à 18h20